

Master Gestion Publique/ semestre 1

Module de comptabilité publique

Les travaux dirigés

Thème 1 : Les principes de la CP à travers la loi 23-07
Thème 2 : Le rôle des ordonnateurs et des comptables à travers la loi 90-21 et les décrets d'application
Thème 3 : Les opérations financières selon la loi 23-07
Thème 4 : étude d'un budget d'une administration publique
Thème 5 : étude de documents comptables types d'une administration publique
Thème 6 : Le contrôle parlementaire des opérations financières à travers la loi de règlement budgétaire
Thème 7 : les contrôles des opérations financières publiques
Thème 8 : Les contrôles des opérations financières publiques et les responsabilités des agents d'exécution
Thème 9 : La comptabilité et des comptes de l'Etat

Remarques d'usage :

A) Les thèmes sont traités en binôme ou en trinôme.

B) L'évaluation se fera sur les éléments suivants :

1- *La maîtrise de l'expression orale (individuelle)*

2- *La formulation d'une problématique pertinente*

3- *Le plan (exhaustivité et enchainement)*

4- *la conclusion (réponse à la question de départ et perspectives...)*

5- *Participation au débat (individuelle)*

L'exposé est noté sur 15.

L'assiduité et participation des étudiants au TD sont notées sur 5.

La note de TD est sur 20. Elle constitue 40% de la note du module (session normale et session rattrapage).